



Centre Hospitalier Charles Perrens

BORDEAUX

POURQUOI FAIRE UN DON À L'HÔPITAL ?

Le Centre Hospitalier Charles Perrens est un établissement public de santé. À ce titre, il est habilité à recevoir des dons et legs, conformément à la législation fiscale en vigueur (article 200 du Code général des impôts).

Soutenir l'hôpital, c'est l'aider à investir au profit des patients, ou encore compléter le financement de certains équipements non courants (activités culturelles, équipements sportifs, recherche...).

BÉNÉFICIEZ D'AVANTAGES FISCAUX

Vous êtes un **particulier**

66%

du montant de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu (dans la limite de votre revenu imposable)

Vous êtes une **entreprise**

60%

du montant de votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés (dans la limite d'un plafond de 0,5% du chiffre d'affaires)

Toute somme recueillie donnera lieu à l'établissement d'un reçu qui constituera votre justificatif fiscal.

COMMENT DONNER ?

Pour les dons de particuliers, merci d'imprimer et de remplir le bulletin de don en seconde page de ce document ou disponible sur notre site internet www.ch-perrens.fr/etablissement/faire-un-don

Pour les dons d'entreprises, merci de bien vouloir nous contacter à l'adresse suivante : don@ch-perrens.fr

Il n'y a pas de « petit » don, chaque don compte et contribue à intensifier nos actions pour améliorer la qualité de l'accueil et des soins de nos patients, enfants et adultes. Chacun peut devenir un acteur engagé pour un hôpital d'excellence et de proximité pour tout le territoire de la Gironde.



Centre Hospitalier Charles Perrens

BORDEAUX

FORMULAIRE DE DON

A retourner signé et accompagné d'un chèque au CH Charles Perrens :

Centre Hospitalier Charles Perrens
Direction des Affaires Financières
121 rue de la Béchade
CS81285 – 33 076 Bordeaux cedex

Tél : 05.56.56.34.34

VOS COORDONNÉES

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Adresse mail :

VOTRE DON

Je souhaite faire un don au Ch Charles Perrens d'un montant de :

Je souhaite que mon don soit :

Utilisé selon les besoins du CHCP

Affecté au service suivant :

Utilisé pour l'action suivante :

VOTRE DON

Règlement par chèque ci-joint n°

à l'ordre de la Trésorerie du CH Charles Perrens

Fait le

A

Signature du donateur :

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ !